

Tonner Drones accélère le développement commercial de la solution Inhibitor

Schiltigheim, le 10 mars 2025 à 18h, Tonner Drones (“la société”) annonce qu'elle va intensifier ses efforts pour commercialiser son produit Inhibitor.

Tonner Drones détient des brevets précieux qui permettent de stabiliser les drones et de contrer l'effet de recul. Cette technologie pourrait améliorer considérablement les performances des drones lorsqu'ils tirent sur un objet. Dans le contexte de l'augmentation des dépenses dédiées à la Défense dans le monde, Tonner Drones souhaite saisir cette opportunité pour stimuler l'intérêt des parties pour les brevets Inhibitor. Tonner Drones n'a pas l'ambition de développer le produit, mais souhaite optimiser la valeur des brevets par le biais de ventes ou d'accords de licence.

Tonner Drones détient des brevets dans plusieurs juridictions, notamment en Europe et en Australie. La demande de brevet américain est en attente et devrait être accordée en 2025. La société Sting, désormais connue sous le nom de « The Inhibitor », a commandé un rapport d'évaluation en 2021, qui a montré que la société valait 17 millions de livres sterling (environ 20 millions d'euros). Depuis, Sting a rencontré des difficultés financières qui ont notamment entraîné une réduction des investissements dans la recherche et le développement. Par conséquent, Tonner Drones considère que l'évaluation du rapport n'est plus exacte, mais croit toujours qu'une valeur peut être créée pour les actionnaires lorsque The Inhibitor sera davantage développé avec les bons partenaires techniques et industriels. Le rapport d'évaluation de 2021 souligne le potentiel important de la technologie et de ses brevets.

Tonner Drones a finalisé la phase de restructuration et de refinancement de l'entreprise en 2024. L'entreprise a fait part de ses bonnes perspectives et de son avenir prometteur dans un document de questions-réponses publié le 2 février. D.M. van den Ouden, PDG et principal actionnaire de la société, a également écrit une lettre aux actionnaires le 10 octobre 2024. Les actionnaires sont invités à lire ces deux documents pour bien comprendre la stratégie de l'entreprise.¹

Tonner Drones encourage ses investisseurs à mener leurs propres recherches et leur conseille de se méfier de l'enthousiasme excessif, parfois affiché sur les plateformes de médias sociaux et autres forums.

A propos de Tonner Drones : *Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs. La stratégie de Tonner Drones consiste à accroître la valeur de ses participations dans ces sociétés par une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés grâce aux redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France.*

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur : www.tonnerdrones.com / contact@tonnerdrones.com

Communication financière : investors@tonnerdrones.com

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont

¹ Lettre aux actionnaires : https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2024/10/FR_Shareholder-letter_PR.pdf

Q&A: https://tonnerdrones.com/wp-content/uploads/2025/03/FR_Tonner-Drones-repond-aux-questions-des-actionnaires.pdf

généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.